



Délibération n° 2014-33
Conseil d'administration du 18 décembre 2014

Objet : Demande de remise des majorations de retard par le Centre Hospitalier de Lens

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Le Centre Hospitalier de Lens sollicite la remise gracieuse des majorations de retard, d'un montant total de 213 423,74 euros, appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations des mois de juillet et août 2011.

Vu l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 modifié et la délibération du Conseil d'administration du 29 mars 2007, qui disposent que le Conseil d'administration statue sur les demandes de remise gracieuse des majorations de retard supérieures à 100 000 euros.

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner les demandes de remises gracieuses des majorations de retard reçues par le service gestionnaire et d'un montant supérieur à celui pour lequel le Conseil d'administration lui a donné délégation.

Vu l'avis de la commission des comptes élargie au bureau dans sa séance du 17 décembre 2014, qui :

- considérant la demande de l'employeur en date du 12 juin 2012,
- compte tenu :
 - de l'information explicite adressée à la CNRACL avant la date d'exigibilité,
 - du respect des échéanciers mis en place et soldés pour régulariser les cotisations,
 - des démarches du Centre Hospitalier pour le rétablissement du budget à l'équilibre, en lien avec l'ARS,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide :

- **la remise d'un montant de 170 739 euros représentant 80% de la totalité des majorations de retard appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations des mois de juillet et août 2011, un seuil de 20% restant irrémisssible (part non remisable).**
- **cette remise est régie par les nouvelles dispositions applicables aux demandes de remises examinées à compter de ce conseil telles que modifiées par la délibération n° 2014-31.**

Bordeaux, le 18 décembre 2014
La secrétaire administrative du conseil

Virginie Lladeres